

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2018

Date de convocation : le 24/03/2018

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, René BRANDMEYER,, Joslyn SAUX, Stéphanie THOMASSIN, Alain MOUSSAULT

Etaient absents : Arno POPIEL, Nathalie GLOEKLER, Francis HAINZELIN (a donné pouvoir à D. Billiotte), Eric SAUTOT (a donné pouvoir à Ph. Daniel) , Dominique ANTOINE

Secrétaire : Daniel BILLIOTTE

- **DECISION : INFORMATION DROIT DE PREEMPTION**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé au droit de préemption urbain au nom de la commune, conformément à la délibération du 11 avril 2014, pour la vente de l'immeuble situé 6 chemin des Mirabelliers (section ZE n°104). Le conseil municipal prend acte de cette décision.

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE**

Investissement : 275 295.57 €

Fonctionnement : 243 268.00 €

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les 4 taxes directes locales 2018 identiques à 2017, ce qui donne avec les bases d'imposition prévisionnelles 2018 :

		Bases		
Taxe d'habitation :	13.94%	219900	=	30 654
Taxe foncière (bâti) :	6.97 %	220900	=	15 397
Taxe foncière (non bâti)	14.21 %	16900	=	2 401
CFE :	16.28 %	136100	=	22 157
Produit fiscal 2018 attendu = 70 609 €				

- **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

- **CONVENTION AIDE AU 1<sup>er</sup> DEPART EN VACANCES**

Le conseil municipal décide de participer, en partenariat avec Jeunesse en plein air, à l'opération aide au premier départ en centre de vacances.

- **PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'aide aux vacances en CLSH 2018 se fera dans les mêmes conditions que les années précédentes et inscrit 100 € au budget au compte 6574.

- **CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LE CDG54 POUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Il est décidé de désigner le Délégué de la Protection des Données(DPD) du Centre De Gestion 54 comme étant le DPD de la collectivité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Investissement : 25 996.08 €

Fonctionnement : 35 479.50 €

- **ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, d'un montant de 731.98 €, relatives à des redevances assainissement de 2012 à 2017.

- **ESTIMATION DES DOMAINES DE LA PARCELLE ZD N°9 AU LIEUDIT « DEVANT LE PRESSEUR »**

La parcelle ZD n°9 située au Lieudit « Devant le Pressoir » fait l'objet d'un emplacement réservé n°5 sur le PLU de la commune. Une demande d'estimation de cette parcelle sera faite auprès des domaines.

- **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (ERREURS MATERIELLES ET AJUSTEMENTS)**

Monsieur le maire informe le conseil que, dans le plan local d'urbanisme de Vigneulles, approuvé le 14 décembre 2017, quelques erreurs matérielles doivent être corrigées et des ajustements apportés dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée.